



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Newsletter n°5 - Pêchez en Anjou
Avril 2023

Ouverture

Samedi 29 avril : ouverture de la pêche du brochet et du sandre



Samedi 29 avril à 6h19 précises, sonnera l'ouverture de la pêche du brochet sur les rivières et plans d'eau du département de Maine-et-Loire (Cette date est régie par le Code de l'Environnement et fixe l'ouverture de la pêche de ce poisson au dernier samedi d'avril partout en France.) ! Les pêcheurs vont pouvoir regagner les bords de cours d'eau et la pleine nature, profiter d'un grand bol d'air, jouer de ruses et de finesse pour tenter d'attraper un beau poisson !

Cette date est sans aucun doute la plus importante pour les 34 500 pratiquants du Maine-et-Loire. Le réseau hydrographique du département offre un territoire conséquent pour tenter de capturer des brochets. De la Loire, en passant par la Maine, le Loir, la Mayenne, l'Oudon, la Sarthe, l'Evre, ..., sans oublier ses étangs et ses lacs, le Maine-et-Loire offre de nombreux choix !



Il sera possible de tenter « maître Esox » avec différentes techniques : pêche à l'aide de poissons ou pêche aux leurres. Depuis les berges, en bateau, en float tube ou en kayak, les pêcheurs pourront profiter d'être au contact de la nature pour se ressourcer. De plus, la présence des pêcheurs au bord de l'eau est essentielle car ce sont souvent eux qui jouent le premier rôle de sentinelle en signalant des cas de pollution ou des poissons piégés par manque d'eau.

Le brochet, une espèce emblématique

Le brochet est une espèce emblématique du département de Maine-et-Loire et notamment dans le secteur des basses vallées angevines, lieux reconnus pour la reproduction de ce poisson. Ce poisson est situé en haut de la chaîne alimentaire dans les étangs, lacs ou dans les cours d'eau. Sa présence est importante pour le bon équilibre des milieux aquatiques.

Le brochet est le premier des poissons à se reproduire dans

nos eaux (février-mars), bien avant les autres poissons. Le brochet profite de la période hivernale pour se reproduire dans les prairies inondées par une faible profondeur d'eau. Ces zones permettent aux oeufs de se coller à la végétation (support de ponte indispensable pour ce poisson) et sont souvent les zones plus chaudes en raison du niveau d'eau faible.

Bien que pêchable, le brochet est une espèce classée vulnérable en France en raison de la dégradation de ces zones de reproduction. Il est donc soumis à plusieurs dispositifs pour le protéger : taille légale de prélèvement, quota, période d'interdiction de pêche durant sa période de reproduction, réserve de pêche, etc.).

La réduction de ses habitats ainsi qu'une gestion inappropriée obligent les pêcheurs (représentés par leur Fédération) à réaliser des travaux d'aménagements sur les milieux aquatiques afin de garantir des zones de reproduction opérationnelles. Ces zones sont aussi contrôlées par des inventaires piscicoles lors de pêches électriques afin de voir leur fonctionnalité. De plus, les faibles pluviométries de l'automne et l'hiver derniers n'ont pas permis de remonter suffisamment les niveaux des cours d'eau suffisamment tôt (février) et d'inonder les zones de reproduction propices au brochet. Les pluies de début mars ont permis d'inonder les frayères. Espérons que cette montée d'eau tardive aura permis au brochet de se reproduire correctement... Résultat dans les semaines à venir !



Samedi 29 avril : ouverture de la pêche du brochet et du sandre (suite)



D'autres actions sont aussi menées en faveur de cette espèce par la Fédération et les associations de pêche agréées comme l'introduction de larves de brochets dans des bassins de grossissement, des lâchers de jeunes alevins de brochet issus de la pisciculture de la Fédération ou autres, des lâchers de brochets d'un ou plusieurs été(s) issus de piscicultures agréées, etc.

Ouverture de la pêche du sandre

La pêche du sandre ouvre au même moment que celle du brochet, soit ce samedi 29 avril. Il sera donc possible de le pêcher aux leurres ou à l'aide de poissons.

Attention, un point de vigilance : le sandre commence sa reproduction au mois d'avril et peut s'étaler jusqu'au mois de mai. Il faut savoir que le sandre est vulnérable durant cette période et qu'il est facile de le capturer. En effet, le mâle protège son nid et le défend en attaquant toutes les proies menaçantes. Un poisson pêché sur un nid, c'est quasiment sûr et certain que la reproduction de l'année sera perdue.

La Fédération invite ses pêcheurs à respecter les zones de réserves de pêche spécifiques interdisant toutes techniques de pêche du 1^{er} mars au 31 mai inclus. Ces zones sont consultables sur www.fedepeche49.fr.

Il est également possible de voir des poissons en reproduction dans certaines zones non matérialisées et invite ses pêcheurs à laisser les poissons tranquilles durant cette période. Si vous en

capturer un poisson en reproduction, remettez-le à l'eau dans les meilleures conditions...

Réglementation 2023

Il sera donc possible de pêcher le brochet, le sandre, la perche ou le silure à partir de ce samedi 29 avril à l'aide de leurres ou de vifs.

Tailles de capture et quotas

Attention aux différentes tailles de capture pour les poissons suivants :

- > Brochet : 60 cm
- > Sandre : 50 cm
- > Black-bass : 40 cm

Quota carnassiers

Un décret paru au Journal Officiel du 9 avril 2016 fixe le nombre de captures autorisées de sandres, brochets et black-bass, par pêcheur et par jour. Chaque pêcheur est désormais limité à 3 carnassiers (dont deux brochets maximum).

Horaires légaux

Comme les années passées, la pêche est possible une demi-heure avant le lever de soleil et une demi-heure après le coucher de soleil (sauf pour la pêche de la carpe de nuit). Pour ce samedi 29 avril, la pêche sera possible à partir de 6h19.



Réglementation

Une réglementation spécifique sur la pêche des carnassiers pour les lacs et plans d'eau du Choletais



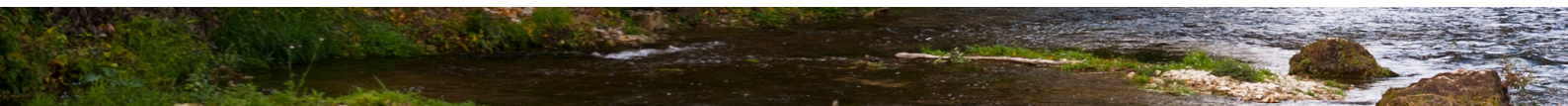
Une nouvelle réglementation sur la pêche des carnassiers va être mise en application sur différents plans d'eau du Choletais :

- > Lac du Verdon
- > Lac de Ribou
- > Etang des Noues
- > Etang de Péronne
- > Etang de la Godinière
- > Etang du Bois Régnier.

Du 29 avril au 31 mai inclus, toutes techniques de pêche indiquées ci-après (pêche au vif, pêche au poisson mort, au ver manié, pêche au toc, à la dandinette ou aux leurres), susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle, est interdite.

Pour résumer, il est interdit de pêcher à l'aide de leurres ou aux poissons morts ou vivants durant cette période afin de mieux protéger les poissons carnassiers (notamment le sandre).

Cette réglementation a été actée à la demande des trois associations agréées Les Crocodiles de la Moine, la Perche Maulévraise et la Gaule Tessouallaise, et en collaboration avec l'Agglomération du Choletais et la Fédération de pêche. Il faudra patienter jusqu'au 1^{er} juin pour pêcher ces lacs et étangs pour pratiquer ces techniques de pêche...



Gestion de l'eau : l'affaire de tous !



Ce mercredi 12 avril, le Préfet de Maine-et-Loire a signé le premier arrêté sécheresse de la saison. Si les représentants d'une partie de la profession agricole semblent aujourd'hui s'insurger devant cette nécessaire mesure de précaution, pour notre part nous ne pouvons que nous en féliciter. Au regard de la situation hydrologique que connaissent actuellement nos cours d'eau et nos nappes phréatiques, il convient en effet d'anticiper au mieux la prochaine période estivale pour ne pas vivre une situation pire qu'en 2022.

Mais quel est l'intérêt de préserver l'eau dans les cours d'eau ?

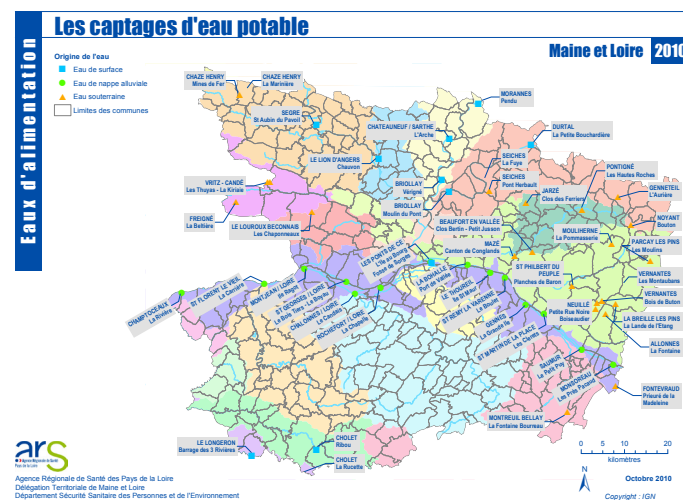
Pour certains, le fait de laisser de l'eau encore couler dans une rivière est presque devenu contre-intuitif et la peur du manque d'eau pour soutenir les usages leur font dire que demain il faudra faire un choix entre le maintien de ses usages de l'eau d'un côté, ou le maintien des besoins des milieux aquatiques de l'autre...

Mais la protection des milieux aquatiques et la préservation des espèces qu'ils abritent, notamment des peuplements piscicoles, n'est pas juste une lubie des fédérations de pêche, de leurs associations ou encore de leurs adhérents pêcheurs. Les enjeux vont bien au-delà, et un cours d'eau n'est pas juste un lieu permettant d'exercer des activités récréatives telles que la pêche de loisir.

Au-delà du fait d'être des réservoirs de biodiversité qu'il convient de préserver, les cours d'eau et les milieux qui leurs sont associés fournissent de nombreux services écosystémiques qui bénéficient à l'homme, allant de l'approvisionnement en eau potable, la production industrielle, énergétique ou agricole. Les rivières nous

seront d'autant plus appréciables demain, dans un contexte de réchauffement climatique avéré.

Il ne faut surtout pas oublier qu'en Maine-et-Loire, 72% de notre alimentation en eau potable provient de la Loire. Une grande partie de l'eau utilisée pour l'irrigation des productions agricoles du territoire de l'Authion provient également de ce fleuve. Et plus largement au niveau du territoire national, à l'heure où on évoque le fait d'ouvrir de nouvelles centrales nucléaires pour assurer notre souveraineté énergétique, il ne faudrait pas oublier que le refroidissement de ces mêmes centrales dépend des cours d'eau.



Bon nombre d'usages économiques dépendent donc de ces milieux et peuvent être remis en cause si les écosystèmes aquatiques ne sont pas préservés. Mais ces mêmes usages qui dépendent de l'eau peuvent aussi, lorsqu'ils ne sont pas raisonnés, accentuer l'assèchement des milieux aquatiques.

Régulation des usages et gestion équilibrée de la ressource en eau

Nous disposons pourtant normalement de nombreux outils réglementaires qui devraient permettre la préservation des milieux aquatiques, tout en assurant un maintien durable des usages.

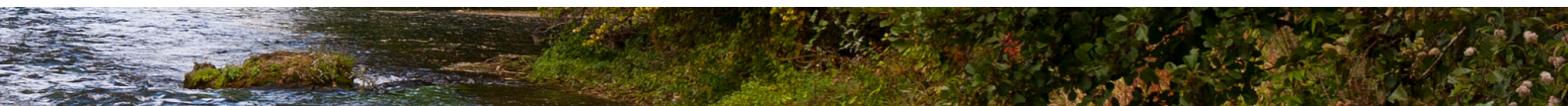
Comme évoqué dans une précédente newsletter, en matière de gestion quantitative de la ressource en eau, au niveau départemental, l'arrêté cadre « sécheresse » est là pour fixer les mesures de limitation et de restriction temporaires d'usage de la ressource dès que certains seuils sont atteints dans le milieu naturel (<https://www.maine-et-loire.gouv.fr/eau-les-restrictions-en-vigueur-a8169.html>).

Ce même arrêté fixe les priorités en termes d'usage : des usages prioritaires (alimentation en eau potable, santé et salubrité publique, sécurité civile et besoin des milieux naturels) et des usages non prioritaires (professionnels tels qu'agriculture ou industrie, ..., domestiques et publics). Il est intéressant de noter au passage que les besoins des milieux naturels sont considérés comme un



Usages de l'eau source - Agence de l'Eau Seine-Normandie

rendent quantité de services insoupçonnables mais indéniables, entre autres l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur capacité d'autoépuration via la flore aquatique notamment. Et les cours d'eau fournissent quantité d'îlots de fraîcheur qui



Gestion de l'eau : l'affaire de tous !

usage... Mais force est de constater que l'été dernier ces mêmes milieux ont eu l'occasion d'être très largement malmenés avant même que certains usages non prioritaires ne soient suspendus. Et les dérogations possibles à cet arrêté n'aident en rien à l'affaire.

Il est donc évident que les indicateurs, et les seuils doivent être impérativement révisés, et s'appuyer également sur des observations régulières de l'état des cours d'eau pour coller au mieux à la réalité du terrain.

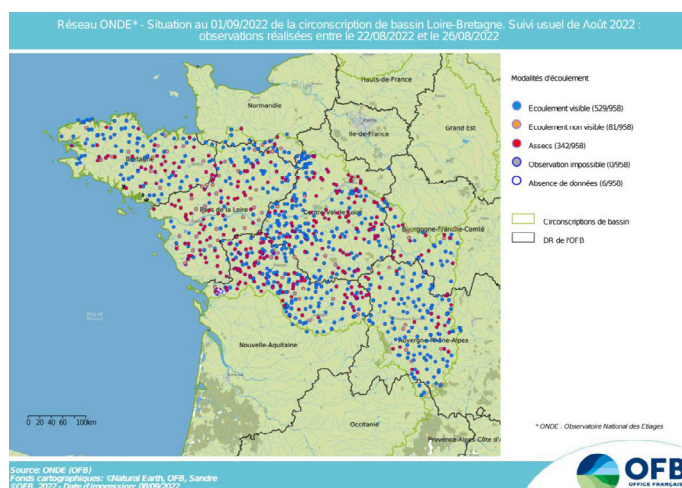


L'Aubance en août 2022.

De tels réseaux existent pourtant sur le terrain tels que l'Observatoire National des Étiages ou Onde (<https://onde.eaufrance.fr/>), réseau d'observation déployé sur nos territoires par l'Office Français de la Biodiversité. Mais là encore l'ampleur du réseau est bien faible en comparaison de l'étendue des cours d'eau à observer avec des campagnes d'observation une seule fois par mois (30 points d'observation seulement dans notre Département).

Participer à la préservation des milieux aquatiques en situation de sécheresse

Sans nécessairement attendre les restrictions qui viendront de l'Etat, chacun peut aussi à son niveau observer des gestes simples dans son quotidien pour préserver cette ressource en eau douce trop longtemps considérée comme illimitée : réduction de la consommation d'eau potable, collecte de l'eau de pluie, économie d'énergie (car la production d'électricité nécessite souvent des volumes importants d'eau), protection des zones humides (qui sont comme de véritables éponges et donc de



Réseau ONDE (niveaux d'étiage) - bassin Loire-Bretagne.

considérables réservoirs d'eau naturels), etc. Ces gestes peuvent aider à maintenir la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques, tout en contribuant à la durabilité de l'utilisation partagée de l'eau pour les populations humaines.

Nous pouvons également tous participer individuellement à la préservation aquatique via des outils participatifs afin de démultiplier les observations de l'état de nos cours d'eau sur le terrain. Ainsi l'Office français pour la biodiversité (OFB) propose « En quête d'eau », un programme de sciences participatives qui capitalise sur l'Observatoire national des étiages (<https://enquetedeau.eaufrance.fr/>).



En quelques secondes, collectez et partagez vos observations

Parce que la gestion de l'eau est l'affaire de tous, et plus les contributeurs volontaires seront nombreux, plus on pourra peser pour une gestion équilibrée de la ressource en veillant à limiter l'impact sur les milieux naturels.

Bilan 2022

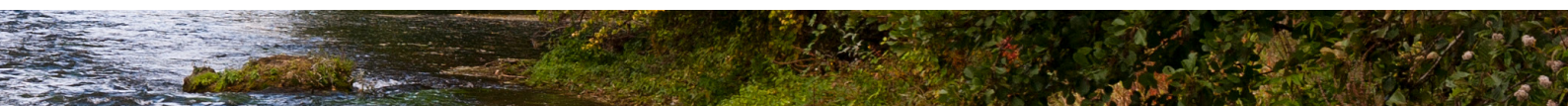
Rapport d'activités 2022 de la Fédération

Lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui s'est déroulée le 25 mars dernier à Saint Saturnin sur Loire, le rapport d'activités 2022 a été présenté aux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Ce document est aussi consultable sur le site de la Fédération

: www.fedepeche49.fr. (Rubrique « La Fédération » puis « Documents officiels »).

Il vous permettra de découvrir et de mieux connaître les actions menées par la Fédération au cours de l'année 2022 ainsi que nos implications et notre fonctionnement.



Dimanche 11 juin : nouvelle édition de la Journée Nature Junior à Bouchemaine



Après une année 2022 particulièrement réussie avec près de 1 200 personnes accueillies sur le site des Basses Brosses à Bouchemaine, la Fédération des Chasseurs de Maine-et-Loire et la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'associent de nouveau pour proposer une nouvelle édition de la Journée Nature Junior.

Elle se déroulera le dimanche 11 juin prochain sur le site de la Fédération des Chasseurs à Bouchemaine.

Cette journée propose de nombreuses activités autour de la pêche et de la nature pour les enfants mais aussi les adultes. Vous pourrez ainsi participer à différentes animations : ateliers pêche (coup, carnassiers, grande canne, float tube, mouche, etc.), tir à l'arc, au lance-pierre ou à l'arc, simulateur de pêche apiculture, présentation de la fauconnerie, ateliers bricolage (sifflets, arc, bâton de marche, cordage, ...), trompes de chasse, balade en poney, découverte des petites bêtes de la mare, traces d'animaux, etc.

Toutes les activités sont gratuites. Un espace bar et restauration est proposé afin de profiter du site, classé réserve naturelle régionale.

Plus d'information en contactant le 02 41 72 15 00 ou en consultant les sites Internet des Fédérations : www.fedpeche49.fr ou www.chasse49.fr.

JOURNÉE NATURE JUNIOR

DES ACTIVITÉS NATURE & PÊCHE POUR LES ENFANTS !

DIM. 11
JUN 2023
10H-17H

BOUCHEMAINE - MAISON DES CHASSEURS




GRATUIT

Espace bar et restauration sur place.

INITIATION À LA PÊCHE (COUP ET CARNASSIERS) - LANCER SUR CIBLE ET MONTAGE DE MOUCHES - APICULTURE - TIR AU LANCE-PIERRE - BALADE EN PONEY - TRACES D'ANIMAUX - ANIMATIONS AUTOUR DES PETITES BÊTES DE LA MARE - FABRICATION D'ARCS, SIFFLETS, BATONS DE MARCHÉ ET ÉTOILES - TIR À L'ARC ET À LA SARBACANE - ET D'AUTRES ACTIVITÉS NATURE...

Renseignements au 02 41 72 15 00
Programme de la journée disponible sur
www.fedpeche49.fr ou www.chasse49.fr



Manifestation éco-responsable

Animation

Les animations grand public continuent au mois de mai...



Dans le cadre des manifestations régionale «Pays de la Loire Grandeur Nature» et départementale «Les Rendez-vous nature en Anjou», la Fédération propose des animations pêche ou nature pour découvrir les milieux aquatiques et leur fragilité.

Ces programmes distincts sont réalisés par des structures qui font la promotion de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement leur quotidien, auquel la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'associe.

Voici le programme d'animations :

> Mercredi 3 mai (14h-17h) - «Je pêche mon premier brochet» à la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé - 15€ par personne - COMPLET

> Samedi 6 mai (14h30-17h) - «Découverte de la faune et

flore» à l'étang des Bretonnières à Montreuil sur Loir - Gratuit - Réservations au 02 41 87 57 09.

> Samedi 6 mai (14h-16h30) - « Je découvre la pêche » sur l'Eure au lieu-dit Petit Coin à Beaupréau - Gratuit - Réservations au 02 41 87 57 09.

> Samedi 13 mai (14h30-17h) - « Les couleurs de la nature » - balade guidée pour découvrir la botanique et son panel de couleurs avant de terminer par un atelier de fabrication de peinture naturelle - Gratuit - Réservations au 02 41 87 57 09.

Les inscriptions ont déjà commencé et vous pouvez dès à présent réserver par téléphone.





Calendrier des concours / manifestations 2023

29-30 avril : Printemps du Thouet à Montreuil-Bellay - manifestation autour de la nature et l'environnement - stand de la Fédération durant le weekend - plus d'infos au 02 41 40 17 60.

14 mai : Fête de la Pêche à la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 ou sur www.fedepeche49.fr

14 mai : Concours de pêche au coup familial à Chalonnes sur Loire - Plus d'infos au 06 25 71 10 17 (AAPPMA La Brème Chalonnaise)

20-21 mai : Master International d'Angers - compétition de pêche au feeder sur la Maine à Angers - Plus d'infos auprès de la Team Sensas Cachalots 49.

27 mai : Carna Juniors 49 - étang de Saint Aubin à Pouancé - concours de pêche des carnassiers du bord pour les jeunes de 9 à 17 ans - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche de Maine et Loire)

3-4 juin : Trophée Silure - compétition de pêche du silure en bateau à Morannes sur Sarthe - Plus d'infos au 06 44 20 95 30 (AAPPMA Ablette Morannaise-Brissartheoise)

4 juin : Open Carnassiers en float tube à la boire de Drain - Plus d'infos au 06 36 6 67 47 (AAPPMA Amis de la Rempure).

9 au 11 juin : Enduro carpe sur l'Authion - compétition de pêche de la carpe - Plus d'infos au 06 32 67 29 28 (AAPPMA Fervents de la Gaule)

11 juin : Journée Nature Junior à la Maison des Chasseurs à Bouchemaine - animations nature et pêche pour les familles - Plus d'infos au 02 41 77 15 00 ou sur www.fedepeche49.fr ou www.chasse49.fr

11 juin : Concours float tube & street fishing à Saumur sur le Thouet - Plus d'infos auprès de l'AAPPMA Le Roseau Saumurois (lroseausaumurois@outlook.fr)

17-18 juin : Open Loire Carnassiers - concours pêche en bateau sur la Loire - entre Montjean sur Loire et Saint Florent le Vieil - Plus d'infos au 06 21 43 72 40 (AAPPMA Le Scion Florentais)

24 juin : Carna Juniors 49 - La Loire à Saumur - concours de pêche des carnassiers du bord pour les jeunes de 9 à 17 ans - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche de Maine et Loire)

24 juin : Marathon en américaine - compéition organisée sur la Sarthe aux Orgeries à Etriché - Plus d'infos au 06 14 57 37 77 (AAPPMA Les Brochets de la Sarthe)

8-9 juillet : Trophée Loire Silure - compétition de pêche du silure en bateau sur la Loire à Gennes - Plus d'infos au 06 82 10 15 59

(AAPPMA Les Fervents de la Gaule)

9 juillet : Marathon en américaine à la boire de Drain - Plus d'infos au 06 83 11 69 65 (AAPPMA Amis de la Rempure).

2-3 septembre : Challenge carnassiers - concours de pêche en bateau sur la Loire à Saumur - Plus d'infos au 06 81 35 61 79 (AAPPMA Le Roseau Saumurois)

9 septembre : Maison Pêche Nature en fête - animations pêche et nature autour de la biodiversité sur le site pédagogique de la Fédération à Brissac-Quincé - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche).

9-10 septembre : Concours de pêche en float et kayak - compétition de pêche des carnassiers sur le Loir à Durtal - Plus d'infos au 06 52 83 74 72 (AAPPMA Les Boërs Durtalois).

10 septembre : Concours de pêche des carnassiers du bord sur la Loire à Saint Mathurin sur Loire - Plus d'infos auprès de l'AAPPMA Les Amis de la Loire

16 septembre : Carna Juniors 49 sur la Maine à Angers - concours de pêche des carnassiers du bord pour les jeunes de 9 à 17 ans - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche de Maine et Loire)

23 septembre : Open carnassiers - concours de pêche en bateau sur la Sarthe à Cheffes sur Sarthe - Plus d'infos au 06 14 84 22 23 (AAPPMA Les Brochets de la Sarthe)

30 septembre : Concours de pêche en float tube et kayak sur la Sarthe à Morannes sur Sarthe - Plus d'infos au 06 44 20 95 30 (AAPPMA Ablette Morannaise-Brissartheoise)

7-8 octobre : animations pêche et nature dans le cadre de la manifestation Anjou'R et Nuit organisée par Destination Anjou Vignobles et Villages - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche 49)

14 octobre : Carna Juniors 49 - La Loire à Chalonnes sur Loire - concours de pêche des carnassiers du bord pour les jeunes de 9 à 17 ans - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche de Maine et Loire)

21 octobre : Concours de pêche en float tube sur l'Eure au lieu-dit Coulaines à La Chapelle-Saint-Florent - Plus d'infos au 06 21 43 72 40 (AAPPMA Le Scion Florentais)

18 novembre : Concours de pêche des carnassiers en bateau sur la la Maine à Bouchemaine - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche de Maine et Loire)



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

**Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**

1280 rue de la Gachetière

Lieu-dit Montayer - Brissac-Quincé

49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE



02 41 87 57 09 -



secretariat@fedepeche49.fr



www.fedepeche49.fr



Retrouvez-nous aussi sur...

